

Résolutions Adoptées par l'Assemblée Générale Ordinaire d'Attijari Leasing tenue le 28 / 04 / 2017

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016 et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers relatifs à l'exercice 2016 de Attijari Leasing, approuve lesdits états financiers arrêtés au 31/12/2016 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2016.

L'Assemblée Générale Ordinaire donne ainsi, quitus entier et sans réserve aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2016.

L'Assemblée générale prend acte de la démission des deux administrateurs, monsieur Moez TERZI et Monsieur Mohamed ELMONCER.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes, établi conformément aux dispositions de l'article 200 et suivant et l'article 475 et suivant du code des sociétés commerciales ainsi que l'article 62 de la Loi n°2016-48 relative aux banques et aux établissements financiers :

1-Prend acte des opérations réalisées au cours de l'exercice 2016 dans le cadre d'opérations approuvées antérieurement par l'assemblée Générale Ordinaire, et ce, conformément à la liste d'opérations figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

2- Approuve la *convention de gestion de fonds à capital risque avec ATTIJARI SICAR* en vertu de laquelle elle lui a confié la gestion d'un fonds d'un montant de 2 000 000 DT.

3-Approuve le contrat conseil avec *ATTIJARI FINANCES* au titre d'une ou plusieurs émissions d'emprunt obligataire.

4-Approuve les éléments de rémunération des dirigeants tels que figurant au rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide :

1-D'affecter les résultats de l'exercice 2016 et du report à nouveau créateur comme suit:

(Montant en Dinars Tunisien)

<u>Proposition Affectation du Résultat 2016</u>		
Bénéfice de l'exercice 2016	5 168 604	
Report à nouveau sur l'exercice 2015	5 910 455	
Résultat à répartir	11 079 059	
Réserves spéciales réinvestissements / ex 2016	2 000 000	
Bénéfice disponible	9 079 059	
Dotations à un Fonds Social	100 000	
Dividende global Proposé (1,400DT / Action)	2 975 000	
Report à nouveau	6 004 059	
	Total distribution	Par action
A Prélever sur les résultats de 2016	2 975 000	1,400

L'Assemblée générale Ordinaire décide de fixer la date de paiement des dividendes pour le jeudi 29 Juin 2017

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant des jetons de présence relatifs à l'exercice 2016 à 80 mille dinars et donne pouvoirs au Conseil d'Administration de fixer les critères de sa répartition.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit Interne au titre de l'exercice 2017 à 16 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité des Risques au titre de l'exercice 2017 à 16 mille dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire arrête le montant de la rémunération des membres du Comité Exécutif du Crédit au titre de l'exercice 2017 à 16 mille dinars.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION :

L'AGO autorise l'émission par Attijari Leasing d'un ou de plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal d'un an et donne pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Résolutions Adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 Avril 2017

Première Résolution :

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie conformément aux dispositions légales et statutaires, décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de 3.750.000 (Trois Millions Sept Cent Cinquante Mille) de Dinars pour le porter à 25.000.000 (Vingt Cinq Millions) de Dinars et ce, par incorporation de réserves à prélever sur le compte « Résultats reportés ».

Cette augmentation du capital est réalisée par la création de 375.000 (Trois Cent Soixante Quinze Mille) actions nouvelles de valeur nominale de 10 (Dix) Dinars chacune, à attribuer gratuitement aux actionnaires propriétaires des 2.125.000 (Deux Millions Cent Vingt Cinq Mille) portant jouissance le premier janvier 2017, à raison de 3 actions nouvelle pour 17 anciennes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution :

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour assurer la réalisation et la constatation de l'augmentation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution :

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire, réunie conformément aux dispositions légales et statutaires, décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de 2.500.000 (Deux Millions Cinq Cent Mille) de Dinars pour le porter de 25.000.000 (Vingt Cinq Millions) de Dinars à 27.500.000 (Vingt Sept Millions Cinq Cent Mille) dinars et ce, par la création de 250.000 (Deux Cent Cinquante Mille) actions nouvelles de valeur nominale de 10 (Dix) Dinars chacune, à émettre au prix de 18 (Dix-huit) Dinars correspondant à 10 (Dix) Dinars de nominal et 8 (Huit) Dinars de prime d'émission.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement lors de la souscription à raison d'une action nouvelle pour 10 anciennes.

Elles porteront jouissance à compter du premier Janvier 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Quatrième Résolution :

Tous pouvoirs sont donnés au Conseil d'Administration à l'effet de réaliser cette augmentation de capital, d'en fixer les modalités et d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Cinquième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation du capital, de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

« Le capital social est fixé à la somme de vingt-sept millions cinq cent milles (27.500.000) de Dinars Tunisiens. Il est divisé en deux millions sept cent cinquante mille (2.750.000) d'actions de dix (10) Dinars chacune, de même catégorie, toutes entièrement libérées. ».

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Sixième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Procès- Verbal pour accomplir toutes les formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publication.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité

BILAN APRES AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE (en Dinars)

BILAN APRES AFFECTATION ARRETE AU 31 DECEMBRE 2016

(exprimé en dinar tunisien)

	31 Décembre <u>2016</u>	31 Décembre <u>2015</u>
ACTIFS		
Caisses et avoirs auprès des banques	6 717 900	9 213 283
Créances sur la clientèle de Leasing	468 444 853	426 164 176
Acheteurs factorés	11 633 141	8 789 541
Portefeuille de placement	300 160	11 725 221
Portefeuille d'investissement	7 991 282	6 906 834
Valeurs immobilisées	4 097 565	4 320 424
Autres actifs	3 669 612	2 989 811
TOTAL DES ACTIFS	502 854 513	470 109 290
PASSIFS		
Concours bancaires	569	569
Dettes envers la clientèle	7 321 555	6 671 439
Comptes courants des adhérents	1 781 127	1 648 720
Emprunts et dettes rattachées	406 859 321	396 015 483
Fournisseurs et comptes rattachés	40 560 388	22 923 578
Autres passifs	7 260 758	5 901 941
TOTAL DES PASSIFS	463 783 718	433 161 730
CAPITAUX PROPRES		
Capital social	21 250 000	21 250 000
Réserves	2 125 000	2 125 000
Réserves Pour Fonds Social	191 736	162 104
Effets des modifications comptables	(551 800)	(551 800)
Fond capital risque	9 500 000	7 500 000
Résultats reportés	6 555 859	6 462 256
Total des capitaux propres	39 070 795	36 947 560
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	502 854 513	470 109 290

III-L'ETAT D'EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES AU 31/12/2016 APRES AFFECTATION DE RESULTAT

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Fonds social	Effets des modifications comptables	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
SOLDE AU 31 DECEMBRE 2016	21 250 000	2 125 000	7 500 000	91 736	(551 800)	6 462 255	5 168 604	42 045 795
Affectations approuvées par l'A.G.O du 28/04/2017			2 000 000	100 000		3 068 604	(5 168 604)	0
Dividendes						(2 975 000)		(2 975 000)
CAPITAUX PROPRES APRES AFFECTATION	21 250 000	2 125 000	9 500 000	191 736	(551 800)	6 555 859	0	39 070 795